

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom : _____



SAISON 2021

Merci de bien vouloir nous retourner les éléments suivants :

- Fiche de renseignements (valant acceptation du règlement intérieur) page 4/7,
- Certificat médical page 5/7,
- Attestation d'assurances page 6/7,
- Attestation parentale page 7/7
- Chèque d'adhésion (3x possible : janvier/février/mars)

Document à conserver par vos soins et à lire

- Règlement intérieur pages 2/7 et 3/7,

Retour par mail « skiclubcrossey@gmail.com » ou par courrier à
« Association Ski Club Crossey – Mairie – 38960 St Etienne de Crossey »



Règlement Intérieur

(Exemplaire à lire et à conserver)

- *Le but de l'association est de former des enfants ou des adultes à la pratique du ski ou snowboard.*
- *L'enseignement du ski ou snowboard sera effectué par des moniteurs ESF. L'obtention du niveau sera à l'appréciation du moniteur ESF. Celui-ci fera une évaluation lors de la dernière sortie.*
- *Les accompagnateurs sont responsables de l'encadrement des enfants (sauf lorsque ceux-ci se trouvent avec le moniteur ESF).*
- *Le(s) parent(s) souhaitant venir skier à la journée avec le ski club et souhaitant skier avec leur(s) enfant(s) l'après midi, doivent impérativement prévenir l'accompagnateur en charge de leur(s) enfant(s). Dès lors la responsabilité de l'accompagnateur ou du ski club ne pourra être engagée, en cas d'accident, ou pour tout autre événement.*
- *Les sorties de ski sont prévues dans la station des Saisies de janvier à mars. Les dates sont disponibles en ligne sur www.skiclubcrossey.fr*
- *Les enfants doivent avoir 6 ans révolus et être munis d'un équipement en bon état (Les skis et snowboards doivent être réglés et identifiés au nom de l'enfant - chaussures adaptées). Les accompagnateurs **n'ont pas le droit** de régler les skis. Il appartient donc aux parents de fournir un matériel en bon état de fonctionnement.*
- *Les skis et les bâtons doivent être attachés ensemble, **sangles obligatoires.***
- *Les enfants doivent être chaudement vêtus et équipés de gants, bonnets et lunettes ou masque, quelle que soit la météo. **Ils ne devront pas porter leurs chaussures de ski ou snowboard aux pieds (sac ou attaches pour chaussures de ski fortement recommandés). Le port du casque est fortement recommandé également. Le SKI CLUB dégage toute responsabilité en cas de perte de matériel.***
- *Un goûter sera offert à la fin de la journée (boisson et gâteaux).*
- *Ne prendront le car que les personnes dont la fiche d'inscription est rendue complète. Des réserves concernant la couverture d'assurance des personnes peuvent également interdire l'accès aux cars.*
- *Les parents seront présents aux heures de départ et d'arrivée des cars.*
- ***Le club se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de reporter les sorties pour des problèmes d'enneigement, d'encadrement, etc...***
- *Le club ne rembourse pas les personnes qui manqueront des sorties.*



SKI CLUB CROSSEY

- *Ski Libre Accompagné* : Seuls les mineurs de plus de 13 ans ayant passé avec succès la 3^{ème} étoile pourront s'inscrire dans ce groupe.
- **Ski et Snowboard Freestyle** : Seuls les mineurs de plus de 14 ans ayant depuis au moins 2 ans, soit leur flèche, soit leur surf 3, pourront s'inscrire dans ces groupes (**Attention : Casque et dorsale OBLIGATOIRES**)
- La responsabilité du club ne saurait être engagée si des enfants refusent de suivre leur groupe, leur moniteur, leur accompagnateur ou s'ils ne respectent pas les consignes données.
- L'assurance est valable uniquement sur le domaine skiable de la station.
- La responsabilité des familles est engagée si leurs enfants n'attachent pas leur ceinture dans les cars.
- **Rassemblement** :

LE RASSEMBLEMENT EST ORGANISÉ SUR
LE PARKING DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE ST ETIENNE DE CROSSEY
A 8h15 POUR UN DÉPART À 8h30

LE RETOUR EST PRÉVU
A 19H30 ENVIRON AU MÊME ENDROIT.

LE STATIONNEMENT DE VOS VOITURES DOIT SE FAIRE CÔTÉ ECOLES DE FAÇON À
LAISSER L'ACCÈS AUX CARS CÔTÉ CANTINE

- **Point COVID** : Le Ski Club est dépendant des mesures sanitaires imposées à ses partenaires :
 - *transporteur,*
 - *ESF,*
 - *remontées mécaniques.*
- **Le BUS** : Toute personne de plus de 11 ans aura l'obligation de porter le masque pendant le trajet
- **ESF** : Consignes à venir
- **Remontées mécaniques** : Masque obligatoire dans la file d'attente et sur les remontées mécaniques. Un nombre restreint de personnes par benne en fonction de la capacité.

Ceci peut évoluer nous ferons passer les nouvelles consignes, si nécessaire.

Le Ski Club applique les consignes sanitaires liées à l'activité et ne pourra être tenu responsable en cas de contamination.



Fiche de renseignements

ADHÉRENT (INSCRIPTION ENFANT ou ADULTE) :

Nom - Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Adresse Email :

PARENTS OU TUTEURS LÉGAUX :

Nom - Prénom :

N° de téléphone à prévenir le samedi lors des sorties :

N° de téléphone (Portable ou professionnel ou autre) :

Adresse Email :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Quel est le niveau de ski ou surf déjà obtenu par l'adhérent ? :

Quel niveau ou groupe souhaité cette saison ? :

DROIT À L'IMAGE :

Nous choisissons, d'autoriser, ou de ne pas autoriser, l'association Ski Club Crossey à afficher ou à faire paraître (parution presse, site internet du club, résultats, etc...) ma photographie et/ou la photographie de mon enfant.

RÈGLEMENT COTISATION SKI CLUB

- Tarif, extérieurs à St Etienne de Crossey : 195 euros, pour 6 sorties
- Tarif, habitants de St Etienne de Crossey : 190 euros, pour 6 sorties
- Surbooking Saison (ski libre) : 170 euros, pour 6 sorties.

A partir de 3 inscrits dans la même famille, 10% de remise sur les inscriptions supplémentaires

> A valoir sur l'inscription la moins chère le cas échéant

EN CAS D'ACCIDENT (mettre une croix devant la sélection)

Je souhaite :

- que le responsable, sur place, prenne l'initiative utile (choix par défaut si rien n'est indiqué),
- qu'il soit conduit à l'hôpital ou clinique de (dans la mesure du possible) :

Remarques particulières à porter à l'attention du ski club : (allergie, traitement médical, ...) :

- LE PORT DE LA CEINTURE DANS LES CARS, ET L'UTILISATION D'UN CASQUE SONT OBLIGATOIRES
- REMPLIR L'AUTORISATION PARENTALE HORS PISTE POUR LES GROUPES FREESTYLE ET SNOWBOARD

➤ Nous certifions avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur et en acceptons les termes.

Fait à :

Le :

Signature(s),



CERTIFICAT MÉDICAL

(Exemplaire à retourner, complété et signé)

Attention :

Votre certificat médical est valable 3 ans, si vous étiez adhérent l'an dernier merci de remplir le QS Sport https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do, Si vos réponses sont négatives, vous n'êtes pas obligé de nous le fournir cette saison. Dans le cas contraire ou si vous êtes nouvel adhérent merci de nous fournir un certificat médical pour la pratique du ski ou du snowboard, y compris en compétition.

Je soussigné, Docteur

certifie que :

est reconnu :

- Apte à la pratique du ski alpin**, y compris en compétition,
- Apte à la pratique du snowboard**, y compris en compétition,

- Inapte**

Fait à :

Le :

Signature et cachet du praticien :



ATTESTATION D'ASSURANCES

(Exemplaire à retourner, complété et signé)

Assurance responsabilité civile

Tout inscrit au Ski Club, accompagnateurs compris, doit être personnellement couvert par une assurance type « responsabilité civile ». Les contrats type « habitation multirisques » ou « scolaires / extra - scolaires » sont en général suffisants. Tout adhérent doit le vérifier.

La responsabilité du ski club ne saurait être engagée si un contrat personnel s'avérait inadapté.

J'atteste sur l'honneur que : (Nom de l'adhérent)

.....,

est couvert(e) par un contrat type « responsabilité civile ».

Organisme / Assureur

N° de police d'assurance

Fait à :

Le :

Signature,

(précédée de la mention « lu et approuvé »)



AUTORISATION PARENTALE

« *Évolution hors-piste* »

Obligatoire uniquement pour les groupes Freestyle et Snowboard

Sans autorisation parentale nous ne pouvons accepter l'inscription dans le groupe Freestyle ou Snowboard.

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant....., licencié(e) au Ski-Club de Saint Etienne de Crossey, autorise les accompagnateurs du Ski-Club à faire évoluer ce dernier en zone « Hors-Piste ». Et ce, dans le cadre strict de ses sorties avec le Ski-Club de St Etienne de Crossey.

Pour faire valoir ce que de droit,

Le :

A :

Signature du Responsable légal :

NB :

En cas d'accident l'assurance du ski club peut prendre en charge les frais liés au secours, y compris en hors piste.